

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00448

**APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE LA
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230044810

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021 a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

La Ligue de l'enseignement de la Loire a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3,2,1...2024 » pour son projet « Le sport autrement » qui consiste en des initiations :

- à la pratique sportive de disciplines olympiques, notamment peu pratiquées par les jeunes et intégrant une dimension inclusive de sensibilisation au handicap avec une pratique mixte (valides/personnes en situation de handicap) ;
- intégrant également des temps d'apports éducatifs à la citoyenneté, aux questions d'inégalité filles/garçons, aux démarches d'insertion professionnelle et de sensibilisation aux écosystèmes ;
- organisées grâce à une dynamique partenariale mobilisant les diverses compétences de la Ligue ainsi que celles des structures d'éducation populaire de la Métropole, des structures d'accompagnement des personnes handicapées, de structures sportives.

Les initiations sportives auront lieu, lors d'une journée, sur chaque période de vacances de la saison 2023-2024. Elles auront lieu au golf de Saint-Etienne, dans les gymnases municipaux de Saint-Etienne, au domaine nordique du Bessat et centre de vacances de la Traverse et à l'école de voile de la base nautique de Saint-Victor-sur-Loire.

L'objectif de ce projet étant de développer la pratique sportive dans les centres de loisirs et les secteurs jeunesse, ces journées s'adresseront à 400 enfants et jeunes (de 9 à 17 ans) soit plus de 60 jeunes par journée :

- jeunes fréquentant les structures d'éducation populaire de Saint-Etienne Métropole,
- jeunes issus des Quartiers Politiques de la Ville,
- jeunes ou adultes handicapés fréquentant une structure spécialisée,
- jeunes en décrochage scolaire inscrits dans un parcours coordonné visant à les qualifier sur les métiers d'animateurs sportifs,
- jeunes en service civique.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- sensibilisation à la pratique sportive et inclusion de publics dits « éloignés » et empêchés » ;
- découverte de l'activité sportive et plus spécifiquement des disciplines olympiques et paralympiques ;
- découverte et Développement de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap ;
- émancipation par le sport ;
- lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 5 700 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

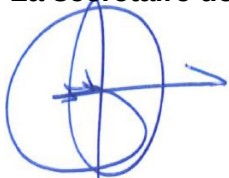
La Ligue de l'Enseignement de la Loire a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3,2,1... 2024 » avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire ;**
- **autorise le versement d'une participation financière de 5 700 € à la Ligue de l'Enseignement de la Loire pour le projet « Le sport autrement » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD